



DIRECTION DE L'ATTRACTIVITÉ ET DE L'EMPLOI

2026 DAE 108 – Foire du Trône (12e) - Révision de la tarification de certains emplacements de métiers forains.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La pelouse de Reuilly, située à Paris 12ème, accueille chaque année, à l'occasion de la Foire du Trône, près de 250 métiers forains durant 4 mois, période de montage et de démontage des installations comprises.

La tarification des emplacements pour chaque métier forain est, depuis 2003, basé sur cinq zones de commercialité définies selon la fréquentation des huit portes qui permettent l'accès à la foire.

Or, depuis la fermeture à la circulation et au stationnement de la route de ceinture du Lac Daumesnil, le flux de visiteurs de la porte 7 s'est reporté vers d'autres accès et les exploitants forains ont signalé une baisse de leur chiffre d'affaire.

Le présent projet de délibération a donc pour objet de modifier la tarification applicable aux métiers forains positionnés, dans l'allée verte, à proximité immédiate de la porte 7 pour tenir compte de cette baisse de commercialité.

Cette révision de la tarification concerne trois métiers forains qui passerait de la zone 4 à la zone 5, soit de 1,387 € par mètre linéaire et par jour à 0,882 € par mètre linéaire et par jour. L'impact en matière de perte de recettes pour la Ville de Paris serait de 1090,80 € pour 2026.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris

